

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 256

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, Mme Chapdelaine, rapporteure thématique M. Bies, rapporteur thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

ARTICLE 36 SEPTIES

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence : une personne sans emploi ne peut avoir la qualité d'agent public.